

Procès verbal du Conseil d'école du 18/10/2015

Présents : Messieurs Campain, Davy, Laurent, Corbet.

Mesdames Renard, Guériot, Lecocq, Stalin, Delisle, Laurent, Ponty, Gilbard, Ung, Blais, Leleu

Excusés : M. Mortreuil IEN, M. Germond DDEN, Mme Simon et M. Bisson.

Taux de participation aux élections 101 votants soit un taux de participation de 51.53%.

1. Approbation par le conseil d'école du procès verbal du 28/06/2016

Approuvé

2. Présentation de l'équipe enseignante et des effectifs de l'école pour l'année 2016/2017

PS/MS	MS/GS	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	total
18+6	10+15	13+6	13+9	12+10	6+18	136

136 élèves répartis dans 6 classes

3. Lecture et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur est identique à celui de l'an passé. En effet, afin de respecter le plan Vigipirate, l'équipe enseignante a modifié le lieu d'accueil pour les élèves de la maternelle mais celui-ci n'est précisé dans le règlement.

Le règlement intérieur est approuvé par 11 votes sur 11.

4. Présentation de la page 17 du DUER.

4 risques sont identifiés :

- La cour élémentaire et le préau sont glissants en temps de pluie.
- La bibliothèque de la classe de CM2 est peu stable.
- Absence de pince doigts dans certaines classes.
- Le bitume de la cour (sol irrégulier) : beaucoup de chutes et certaines peuvent avoir des conséquences dramatiques.

Remarques des élus : l'achat d'une bibliothèque a été abordé l'année dernière par les conseillers mais ils n'ont pas donné suite.

En ce qui concerne les autres points, dans le cadre des transferts des compétences, la municipalité ne peut pas faire d'investissements avant 2017.

Il n'y a aucune anticipation pour le financement au niveau de la communauté des communes.

Remarques des parents : le transfert de compétences est une réponse facile dans la mesure où le revêtement du sol de la cour de récréation est un problème soulevé depuis 10 ans.

5. Compte rendu du PPMS du 13 octobre 2016

Cette année, l'exercice départemental avait pour thème : intrusion de personnes dangereuses dans la commune ou dans l'école.

Dans l'école l'exercice s'est réalisé en deux phases : on se cache (15 minutes) puis on évacue les locaux.

Cet exercice a été présenté sous forme d'un jeu pour les élèves de la maternelle et des cp et précédé d'un travail préparatoire. Une explication du concept de prévention a été expliquée aux autres élèves de l'école.

A 10heures : SMS du rectorat pour activer le PPMS.

Mme Ponty a rencontré des problèmes pour déclencher le PPMS :

- absence de réseau ce jour là : le téléphone portable ne passait pas dans les classes.
- Difficulté à trouver un signal différent de celui l'alerte incendie et de celui de la mise en confinement (Il va falloir mettre des téléphones fixes dans toutes les classes).

Mme Ponty signale qu'elle trouve regrettable que le personnel de cantine n'ait pas participé à l'exercice de PPMS ni même la commune bien qu'elle ait reçu un courrier l'incitant à le faire.

M Campain informe le conseil qu'il était en réunion à la communauté des communes et qu'il n'a pas pu venir. Il assure participer au prochain exercice.

Mme Renard ira voir le personnel de cantine pour leur signifier d'y participer la prochaine fois.

6. M. le Maire dispose-t-il de nouvelles informations concernant le transfert des compétences à la communauté de commune à transmettre au conseil ?

M Campain annonce qu'il n'y a aucun changement pour l'année scolaire en cours.

La charte est en cours d'écriture. Des pôles de compétences vont être créés dans les communes. Chaque commune va gérer une compétence afin de garder la proximité et ne pas tout concentrer sur une seule commune.

Dès novembre il faut créer un pôle qui gère le coté financier pour que les employés soient payés dès janvier.

Mme Ponty veut avoir des informations concernant les budgets fournitures pour l'année 2017.

Les conseillers annoncent qu'à ce jour ils ne peuvent répondre à cette question. Les enveloppes financières sont déléguées aux communes. Il faut du temps pour que cela se mette en place.

7. Les projets pédagogiques pour l'année

Piscine : les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 : iront à la piscine du 20 septembre au 13 décembre

Les classes CP/ CE et CE2 CM1 iront à la piscine du 26 avril au 5 juillet.

Théâtre : Les CE1, CE2, CM1 sont allés voir une pièce intitulée : « *Sur la corde raide* »

Réactions plutôt positives des enfants et des enseignants.

Les CP, CE1, CE 2 devaient voir une pièce intitulée : « *Sage comme un orage* » qui a été annulée et reportée au 5 janvier.

Les CM1 CM2 se rendront au théâtre le 24 janvier voir une pièce intitulée « *Les enfants c'est moi.* »

USEP : les classes de CE2, CM1 et CM2 sont affiliées à l'USEP cette année et devraient bénéficier de l'intervention d'un animateur sportif sur une journée.

Le Cross de Pont Audemer aura lieu le 17 mars avec report possible le 24.

• Classe de découverte pour les élèves de CM1 et CM2

Un projet de voyage est en cours. Il s'agirait d'un séjour de 5 jours du 2 au 6 mai dans la Manche avec pour thème le milieu marin. Pas de Kayak cette année mais du char à voile. Pour le moment le devis n'est pas signé car nous n'avons aucun accord de subvention ni de la commune ni de la communauté des communes. De plus le Conseil Général ne versera au maximum que 30€ par enfant pour l'ensemble du voyage. Sans accord sur une subvention ni l'annonce d'une somme, il n'y aura pas de voyage cette année.

Une demande de réunion exceptionnelle du conseil municipal va être faite afin de donner rapidement une réponse.

Question de M. Campain : « Faut-il une participation de la commune pour avoir les 30 € du conseil général ? »

Réponse de Mme Blais : « non c'est juste pour l'ensemble du voyage. »

8. Le vieillissement du matériel informatique de l'école.

M Campain annonce qu'il n'y aura pas d'investissement pour cette année.

Mme Ponty demande à changer de prestataire concernant l'assistance du matériel informatique. Elle demande également, s'il est possible qu'elle fasse appel à des parents d'élèves pour faire certaines interventions informatiques.

M Campain nous informe que nous aurons prochainement la réponse à ces questions.

9. Traçages des lignes au sol de la cour des primaires et aménagement de la cour des maternelles.

L'équipe enseignante aimerait que des tracés soient peints dans la cour de récréation des primaires afin de répartir les enfants qui jouent dans 3 zones distinctes et ainsi éviter qu'ils se percutent.

Mme Ponty demande si l'achat d'un jeu est envisagé par la commune afin de remplacer le toboggan retiré l'an passé. Mme Laurent signale que la commune s'était engagée à le remplacer lors du dernier conseil d'école.

Questions des parents :

- Organisation des activités périscolaires, de la garderie et de la cantine,

Le jour de la rentrée aucune présentation du personnel de la mairie ni des activités du périscolaire n'a été faite par un conseiller. Cela aurait été l'occasion de dire aux parents que certains documents manquaient et que sans ces documents les enfants ne pouvaient pas être accueillis aux activités périscolaires.

Remarques des élus : Une note a été donnée en juin et la secrétaire de mairie a expliqué la procédure à suivre aux nouveaux parents.

- inscription aux activités périscolaires pour les nouveaux arrivants dans la commune,

Il y a eu des soucis avec de nouveaux arrivants qui n'ont pas pu inscrire leurs enfants qui n'ont pu participer aux activités la première semaine.

Remarques des élus : la réponse n'est pas normale. Mme Renard affirme n'avoir jamais refusé des enfants même si les dossiers n'étaient pas complets.

- accueil exceptionnel des enfants non-inscrits aux activités périscolaires,

Mme Uhl va désormais prendre en charge les enfants dont les parents, à titre exceptionnel, sont en retard à partir de 16H. Ils resteront sous la garde de leur enseignant pendant 15 minutes. Cependant, les enseignants font remarquer que les enfants ne sont plus sous leur responsabilité après 15h45.

Les parents estiment qu'il y a deux poids deux mesures car certains enfants sont acceptés à titre exceptionnel et d'autres sont refusés. De plus des parents qui demandent à titre exceptionnel d'accueillir leur enfant au périscolaire reçoivent par la suite un courrier pour leur rappeler les règles d'inscription, alors que ceux qui ne préviennent pas sont accueillis et ne reçoivent aucune remontrance.

- gratuité de l'activité cuisine

L'activité cuisine a pris fin aujourd'hui car la personne qui animait cette activité n'est plus intéressée.

Déception des parents élus qui pensaient faire fonctionner le bar de Campigny en lui passant commande des ingrédients nécessaires aux différentes recettes.

- accès aux toilettes pendant le repas et pour les enfants de la garderie,

Des accidents urinaires sont arrivés au moment du repas à la cantine et durant la garderie suite à des refus d'accès aux toilettes pour des raisons de sécurité et de nettoyage des toilettes. .

Remarques des élus : le problème a été réglé avec madame Douguet Catherine.

- inscription à l'école des enfants hors commune,

Parents élus: Qu'en est-il ? Peuvent-ils s'inscrire ?

M Campain explique que l'effectif de l'école diminue d'année en année et il faut gérer la carte scolaire.

Depuis cette année les enfants de la communauté des communes ont été accueillis pour garder un effectif convenable et éviter une fermeture de classe.

Il y a eu un enfant inscrit alors qu'il était hors commune sans l'accord du conseil municipal. Cette décision a été rediscutée en conseil.

A ce jour, les enfants hors commune pourront être inscrits si les effectifs le permettent et si la commune de départ accepte de payer les frais de scolarité.

Clôture du conseil à 19h53